Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

Selarl Dutter - Reynard

1 Avenue de l' Europe - Centre d'Affaires Valeurop
BP 4004
01104 OYONNAX CEDEX

V/REF :
N/REF : 96 B 312 / 2009-A-1140

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 03/03/2009,

P.V. d'assemblée du 30/01/2009
- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES
Société par actions simplifiée
Centre d'Affaires Valeurop 1 avenue de l'Europe
01100 Oyonnax

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-1140 le 03/03/2009

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 405 381 724 (96 B 312)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 03/03/2009,

Le Greffier



LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 €
Siège social : OYONNAX (Ain)
Centre d'Affaires VALEUROP
1, Avenue de l'Europe

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 405 381 724

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JANVIER 2009

EXTRAIT

Nomination d'un Directeur Général

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, accédant à la demande de son Président, nomme en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Franck HUARDEL, expert comptable et commissaire aux comptes, demeurant à PONTARLIER (25300) - 44 ter rue Denis Papin.

Ce mandat de Directeur Général est consenti pour toute la durée du mandat de Président de Monsieur Gilles GUINET. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, Monsieur Gilles GUINET viendrait à cesser lesdites fonctions de Président de la Société, Monsieur Franck HUARDEL cesserait ses fonctions de Directeur Général le jour même de la nomination d'un nouveau Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Franck HUARDEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Franck HUARDEL, sur délégation expresse de Monsieur Gilles GUINET, Président de la Société, disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que ce dernier. Il pourra ester en justice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide que Monsieur Franck HUARDEL ne percevra aucune rémunération fixe ou proportionnelle pour l'exercice de ses fonctions de directeur général de la Société.

.../...

Toutefois l'Assemblée Générale décide que Monsieur Franck HUARDEL aura droit au remboursement de ses frais de missions et déplacements engagés dans le cadre de l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Président
Gilles GUINET